

**Objet : Acquisition de la parcelle AS  
831 P (Chemin du Cerdon)**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
29 février 2024

**Date d'affichage :**  
29 février 2024

**Nombre de conseillers :**  
En exercice : 27  
Présents : 19  
Pouvoirs : 08  
Votants : 27

**Présents :** Carole BONTEMPS-HESDIN, Catherine VIGNON, Carole ROUE, Jean-Luc MASSON, Gilles DEMAISON, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Jacques BERGERET, Loredana MARION, Myriam COLLET, Hélène LE BERRE, Mylène GRECO-BOYER, Sandrine BEHEM, Murielle STOUFF, Cécile BAUDOUX, Vanessa REBEYREN, Alexandre RUIZ, Gérard ROY

**Absents ayant remis un pouvoir :**

Marcel BABAD donne pouvoir à Catherine VIGNON,  
Jean-Jacques DUMONT donne pouvoir à Jacques BERGERET,  
Eric LARDENOIS donne pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN,  
Emmanuel MARPAUX donne pouvoir à Carole ROUE  
Laurent GOUDARD donne pouvoir à Jean-Luc MASSON  
Catherine VALLIN donne pouvoir à Cécile BAUDOUX,  
Jérôme COLIN donne pouvoir à Vanessa REBEYREN  
Marie-Chantal PESERY donne pouvoir à Alexandre RUIZ,

**Absent excusé :** néant

**Secrétaire de Séance :** Carole BONTEMPS-HESDIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

En vue de l'amélioration de l'intersection entre le chemin du Cerdon et le chemin de la Reste, une emprise foncière a été détachée en vue de son intégration dans le domaine public communal.

Prenant la forme d'un triangle, cette portion de la parcelle AS 831 est située en limite de l'entrée de la propriété du 530 chemin du Cerdon.

Le propriétaire a donné son accord pour une vente à la commune.

L'acquisition porte sur environ 6 m<sup>2</sup> et sera réalisée à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

POUR : 27  
CONTRE : 00  
ABSTENTION : 00

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle AS 831 p (6 m<sup>2</sup>) à l'euro symbolique,
- **VALIDE** la prise en charge des frais inhérents à cette transaction,
- **AUTORISE** Madame le Maire et le premier adjoint à signer tout acte concourant à la réalisation de cette acquisition

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 6 mars 2024

Le Maire,  
Carole BONTEMPS-HESDIN



<p>Acte xxx001-210103222-20240308- 20240306DE11-DE</p>	<p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 08/03/2024</p>	<p>et de sa publication le 08/03/2024</p>
--	--	---